

<https://malraux.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article177>

Les règles de vie au CDI

- CDI -



Date de mise en ligne : lundi 18 novembre 2024

Copyright © Lycée André Malraux - Tous droits réservés

Le CDI est un **espace de recherche**, de **découverte** et de **lecture**. Il est, également, un lieu d'apprentissage. C'est un endroit **calme**, **silencieux**, **propice au travail de tous**, à la lecture et à la **concentration**. Les règles de vie du lycée s'appliquent également au CDI.

Le **respect** des documents et du matériel est requis.

L'utilisation des téléphones portables est autorisée, mais le port d'écouteurs est obligatoire si le son est activé. **Les appels et les jeux sont interdits.**

Il est interdit d'y consommer nourriture et boissons.

L'utilisation des ordinateurs et la consultation d'Internet sont réservées à des fins pédagogiques.
Pour imprimer, vous disposez d'une **imprimante FCPE au rez-de-chaussée**.